

RÈGLEMENT MINIBUS - MDMSA



CONDUCTEURS

- Le minibus ne peut être conduit que par des personnes licenciées au MDMSA Badminton de l'année en cours.
- Le conducteur s'engage à être à jour de son permis de conduire et à l'avoir en sa possession. Il s'engage à respecter le code de la route. Il est **le seul responsable** de ses infractions et devra en supporter les conséquences.

CONDITIONS D'UTILISATION

- La réservation du minibus doit se faire obligatoirement au moins une semaine avant la date de départ, en informant un salarié ou un membre du Bureau du club. Le Bureau validera ou non chaque demande. **Sans accord au préalable du Bureau, le minibus ne doit pas être utilisé.**
- Le déplacement en minibus devra concerner au minimum 3 joueurs du club pour les trajets inférieurs à 150 km aller et 5 joueurs du club pour les trajets supérieurs à 150 km aller.

ATTRIBUTION DU MINIBUS

- Le minibus est attribué en priorité aux interclubs. En cas d'utilisation possible du minibus par plusieurs équipes sur une même date, la priorité sera donnée par le Bureau en fonction des distances à parcourir et de l'utilisation antérieure du minibus par l'une ou l'autre des équipes.
- Le minibus est ensuite attribué aux jeunes compétiteurs du club pour les compétitions officielles (FFBaD, Ligue, Codep), sous réserve d'un conducteur majeur licencié au MDMSA.
- Le minibus sera ensuite mis à disposition des joueurs pour se rendre sur les compétitions et tournois :
 - Si un joueur aidé se trouve à bord du minibus, le coût du déplacement sera pris en charge par le club.
 - S'il n'y a aucun joueur aidé à bord du minibus, le coût du déplacement sera réparti entre les utilisateurs, à hauteur de 0,35€/km + péages.



- Si le déplacement concerne plus de 9 joueurs, les frais des autres véhicules nécessaires au déplacement ne seront pas pris en charge par le MDMSA. Les joueurs devront s'arranger pour répartir les frais de déplacement de ces véhicules.

En cas de moindre problème, la décision liée à l'attribution du minibus sera laissée à la libre appréciation du Bureau.

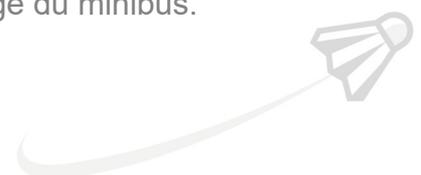
ASSURANCE, ACCIDENT ET RESPONSABILITÉ

- Le MDMSA Badminton a souscrit une assurance tous risques multiconducteur.
- En cas d'accident avec un tiers, vous devez **obligatoirement** remplir un constat, quelle que soit l'ampleur des dommages. Vous devez dès que possible prévenir le président du MDMSA Badminton : 07 61 92 33 30.
- La prise en charge de l'indemnisation par le conducteur se fera de la manière suivante :

Responsable	Non responsable	
Accident avec un ou plusieurs tiers	Constat et ouverture d'un dossier d'assurance. Prise en charge, par le conducteur, de la franchise et de l'augmentation de la cotisation d'assurance due au malus sur une année.	Constat et ouverture d'un dossier d'assurance. Prise en charge des frais d'assurance.
Accident ou accrochage sans implication de tiers	Réparation inférieure à 1000€	Pas d'ouverture de dossier d'assurance. Prise en charge des frais de réparation par le conducteur sur présentation de la facture par le MDMSA.
Réparation supérieure à 1000€		Ouverture d'un dossier d'assurance. Prise en charge par le conducteur de la franchise et de l'augmentation de la cotisation d'assurance due au malus sur une année

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Le minibus est à récupérer auprès d'un salarié du club ou d'un membre du Comité Directeur, selon l'arrangement convenu, uniquement sur réservation préalable.
- **Il est formellement interdit de fumer, de manger et de boire dans le minibus (sauf de l'eau).**
- Par respect pour les autres utilisateurs, le minibus doit être rendu propre, sans dégradation et **avec le même niveau de gazole qu'au départ**. Si tel n'est pas le cas, le plein sera refacturé à l'utilisateur 1.70€ par litre manquant et celui-ci sera rappelé pour effectuer le nettoyage du minibus.



- Si ces 3 conditions ne sont pas respectées, le MDMSA Badminton se réserve le droit de refuser, à l'avenir, toutes locations pour les utilisateurs en infraction, de même que pour ceux qui reçoivent des contraventions de façon répétée.
- En cas de dégradation, les frais de réparation seront à la charge de l'utilisateur concerné.

Approuvé électroniquement le 01/08/2024 par le Comité Directeur

MDMSA Badminton
6 rue Georges Lanfry • 76250 DEVILLE-LES-ROUEN
Tél : 07.61.92.33.30
www.mdmsabadminton.com
Association Loi 1901 – Siret 524 885 167 00014 – APE 9312Z

MDMSA BADMINTON
~~MARCMME - DEVILLE~~
MONT SAINT AIGNAN

